

La Maurienne accueille l'un des plus grands chantiers européens actuels : la construction sous les Alpes d'un tunnel ferroviaire de 57,5 km reliant la France à l'Italie. Ce grand chantier va monter en puissance pour une pleine activité dans les deux prochaines années et se déroulera jusqu'en 2029. Ce chantier va employer jusqu'à 2000 salariés, dont 1600 à 1700 devront trouver un hébergement sur place. Pourtant, l'offre de logements proposée à la location est aujourd'hui insuffisante pour tous les accueillir, bien qu'une étude récente montre que des centaines de logements appartenant à des propriétaires privés sont inoccupés en Maurienne. La même étude montre que la majorité de ces logements seraient inoccupés en raison de leur vétusté, et nécessiteraient des travaux de réfection avant d'être proposés à la location.

C'est pourquoi les partenaires de la démarche Grand Chantier Lyon-Turin mettent en place une opération d'envergure de réhabilitation des logements privés destinés à la location exclusive des salariés du Grand Chantier : le Programme d'Intérêt Général (PIG).

EN QUOI CONSISTE CE PROGRAMME ?

Il s'agit d'un dispositif mis en place dans un partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Etat, le Département de la Savoie et la Région Auvergne Rhône Alpes en lien avec Tunnel Euralpin Lyon Turin pour aider les propriétaires qui souhaitent louer des logements de plus de 15 ans à faire des travaux d'amélioration. Le Syndicat du Pays de Maurienne porte l'animation du dispositif.

EN QUOI CONSISTENT CES AIDES ?

Ce sont des aides financières et fiscales, le principe étant de rembourser aux propriétaires une partie importante du montant des travaux qu'ils réaliseront et de bénéficier de réductions d'impôt sur les revenus locatifs. Les propriétaires ont également la possibilité de confier la gestion de leur logement à un organisme partenaire qui leur garantit le paiement des loyers. Mais ce sont aussi des aides sous forme de conseils techniques, financiers et d'accompagnement administratif.

Ainsi, un opérateur se rend sur le lieu du projet, établit des préconisations techniques en lien avec le projet du propriétaire, des esquisses d'aménagement, réalise des simulations financières et fiscales pour vérifier la rentabilité du projet.

LA GARANTIE DE PAIEMENT DES LOYERS !

Les propriétaires ont également la possibilité de confier la gestion de leur logement à un organisme agréé par l'Etat qui leur garantit le paiement des loyers.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR OBTENIR CES AIDES ?

Le propriétaire bénéficiant de ces aides très avantageuses s'engage à louer son logement soit à un salarié du chantier Lyon-Turin, soit à l'organisme de gestion agréé par l'Etat. Le propriétaire s'engage à louer son logement à un montant plafonné. Le plafond est toutefois équivalent aux loyers moyens pratiqués localement. Une convention d'une durée de 9 ans est alors signée entre le propriétaire et l'Etat.

SI UN PROPRIÉTAIRE SOUHAITE CONTACTER L'OPÉRATEUR MISSIONNÉ AU TITRE DU GRAND CHANTIER LYON-TURIN, POUR UNE ÉTUDE DE SON PROJET, COMMENT DOIT IL S'Y PRENDRE ?

Il faut contacter URBANIS au 04 79 33 21 26 du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, et le vendredi de 9h à 12h. Une première information sera donnée aux personnes par téléphone avant de se rendre directement sur le lieu du projet. Des rendez-vous pour la permanence d'URBANIS à la Maison de l'Habitat pourront également être proposés. Autre possibilité : la Maison de l'Habitat (04 79 83 55 30) située Place Fodéré à Saint-Jean-de-Maurienne peut aussi être le premier contact. Si un propriétaire a un projet qui paraît répondre aux critères du PIG, il sera recontacté ensuite par l'opérateur URBANIS.